

Cap emploi

DÉFINITION

Cap emploi est le réseau spécialisé dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap (RQTH). Il appartient au Service Public de l'Emploi aux côtés de France Travail et des missions locales.

Cap emploi accompagne :

- Demandeurs d'emploi avec RQTH dans leur recherche d'emploi, formation, projet pro
- Salariés en risque d'inaptitude (maintien dans l'emploi)
- Employeurs dans leurs recrutements de personnes handicapées (aides, conventions, conseil)

Services :

- Diagnostic initial du projet pro adapté au handicap
- Mobilisation des aides AGEFIPH (formation, matériel, aménagement)
- Mise en relation avec employeurs sensibilisés
- Suivi dans l'emploi (souvent 6-12 mois après embauche)

Depuis 2022, rapprochement avec France Travail : un demandeur d'emploi avec RQTH peut être accompagné conjointement par Cap emploi (spécialiste handicap) et France Travail (généraliste). Le service est plus intégré.

Pour une reconversion adulte avec handicap, le circuit type est :

1. Demande RQTH à la MDPH (3-6 mois)
2. Inscription France Travail + orientation Cap emploi
3. Accompagnement projet avec conseiller Cap emploi
4. Mobilisation AGEFIPH pour financements complémentaires
5. Formation adaptée + aménagement de poste
6. Suivi en emploi 6-12 mois

C'est lent (3-6 mois entre demande RQTH et premières actions), mais c'est solide et adapté.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/cap-emploi
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF